

Réduction
du risque
d'inondation

Les grands barrages du bassin versant de la Sèvre Nantaise

QUEL IMPACT SUR LES INONDATIONS ?

Contexte

En quarante ans, cinq grands barrages ont été construits sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise :

- au Longeron (49) en 1955 ;
- à Ribou (49) en 1958 ;
- au Verdon (49) en 1979 ;
- à la Bultière (85) en 1984 ;
- à Pont-Rousseau (44) en 1995.

Contrairement aux idées reçues, ces barrages n'ont pas un rôle de régulateur de crues.

Les barrages du Longeron, de Ribou, de Verdon et de la Bultière permettent l'alimentation en eau des usines de potabilisation. Sans répondre aux besoins de toute la population du bassin versant, ils produisent déjà environ 10 000 000 m³ d'eau potable par an.

Le barrage de Pont-Rousseau, situé à la jonction de la Sèvre Nantaise et de la Loire, a pour fonction de diminuer fortement l'impact des marées sur la Sèvre Nantaise.



Le témoignage de...

Sylvain Genêt
RESPONSABLE D'ACTIVITÉS DES BARRAGES
DE RIBOU-VERDON
AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

En temps normal, quels contrôles sont effectués sur les ouvrages ?

L'entretien des barrages s'effectue en plusieurs phases. Une fois par semaine, des agents les inspectent globalement. Les capteurs installés sur les barrages sont contrôlés tous les mois. Puis, chaque trimestre, ce sont des géomètres qui procèdent à la vérification minutieuse des mouvements des barrages. Une inspection globale est effectuée une fois par an, par un bureau d'ingénierie et une revue « spéciale », tous les 10 ans, pour des contrôles et un entretien encore plus drastiques. Tous ces résultats sont supervisés par les services de l'État, qui vérifient la conformité des suivis mis en place sur les ouvrages.

Y a-t-il une gestion particulière en période de crue ?

Lorsque le temps est clément, le niveau d'eau est enregistré toutes les six heures. En période de crues et selon leur intensité, nous augmentons la fréquence de restitution des données, sur un temps pouvant se réduire au quart d'heure. Ces niveaux sont mis en ligne sur www.cholet.fr/barrages, et permettent à tous de suivre, au plus proche, l'évolution du débordement du barrage.

Les barrages ralentissent-ils la crue ?

En arrivant en amont du barrage, l'eau s'étale d'abord dans les lacs, ce qui décale le pic de crue en aval, de la Moine puis de la Sèvre Nantaise. Pour autant, les ouvrages n'ont pas de réel impact sur les crues, puisqu'ils débordent naturellement. Les vannes ne sont pas ouvertes en période de crue, car leur débit (3m³/s) est largement inférieur aux quelque 20 à 40 m³/s qui se déversent par dessus les barrages.

BON À SAVOIR

Qu'est-ce qu'une crue décennale, centennale, millénale ?

La plupart d'entre nous pensent que les crues se produisent systématiquement tous les dix, cent ou mille ans. En fait, les crues décennales ont une chance sur dix de se produire chaque année. Le principe est le même pour les crues centennales et millénales - soit une chance sur cent, et une chance sur mille.



Lorsqu'une crue se produit...

De nombreux outils sont à disposition pour se tenir informé. Les riverains peuvent s'informer auprès de leur mairie ou suivre l'évolution des crues sur le site : www.vigicrues.gov.fr. L'EPTB de la Sèvre Nantaise dispose, pour sa part, d'un outil efficace auquel collectivités et professionnels peuvent s'abonner. Son principe est simple : plusieurs stations pluviométriques et hydrométriques sont installées sur des points stratégiques du bassin versant. Elles remontent, en temps réel, les informations relatives aux niveaux d'eau, sur le serveur de l'EPTB. Des alertes sont ensuite envoyées par SMS ou courriels aux abonnés, afin de faciliter la prise en compte du phénomène et d'agir en conséquence.

Se prémunir pour éviter le pire. Lorsque son logement se situe en zone inondable, certaines précautions doivent être prises comme, par exemple, remonter le niveau des prises électriques ou éviter d'aménager une chambre en rez-de-chaussée. La mairie et les voisins sont de bonnes sources de conseils pour les nouveaux arrivants. Les repères de crues indiquent également la cote des niveaux d'eau des inondations passées.



Le pont de la Vallée, au pied du château de Clisson, lors de la crue d'avril 2003. Source : EPTB.



À titre comparatif, en 2017, le même point de vue lorsque le temps est plus clémente. Source : EPTB.

ZOOM SUR...

La crue : un aléa naturel toujours présent

La présence des barrages sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise n'empêche pas le risque d'inondation dû aux crues, ce n'est pas leur fonction.

Le risque d'inondation est donc toujours possible et il est indispensable de bien s'informer lorsque l'on souhaite aménager un bâtiment en bord de rivière, en consultant notamment le plan local d'urbanisme auprès de sa mairie, et les plans de prévention des risques inondation sur les sites Internet des DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer).

Vrai ou faux ?

- **Il n'y a plus de crue car les barrages retiennent le débit d'eau : FAUX.** Les barrages situés sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise n'ont pas été conçus dans cet objectif. Ils n'empêchent donc pas les crues. L'eau en surplus passe au-dessus de ces ouvrages, comme à Ribou ou au Verdon.
- **Si des manœuvres de vannes ont lieu pendant une crue, cela augmente le risque d'inondation : FAUX.** Lorsque les vannes sont ouvertes durant la crue, cela permet au contraire de prévenir les inondations en amont du barrage, en limitant le stockage. Cela permet aussi une meilleure gestion du débit d'eau, en aval, en le restituant de façon plus étalée, comme au Longeron ou à la Bultière. Régulièrement, un suivi des niveaux d'eau est effectué par les personnels présents sur les barrages pour calculer le moment le plus propice à l'ouverture des vannes.

Que puis-je faire à mon niveau ?

Collectivités territoriales :

- réaliser un plan communal de sauvegarde pour gérer la crise, former ses services techniques sur les points d'alerte d'une crue, préserver les zones d'expansion des crues en évitant leur urbanisation, informer et prévenir les populations riveraines.

Riverains :

- devenir donneur d'alerte lorsque vous constatez que les rivières atteignent des niveaux hors normes. Transmettre des photos des crues anciennes à l'EPTB Sèvre Nantaise.

Agriculteurs :

- préserver les haies bocagères, les zones humides et les bras morts des cours d'eau qui permettent de contenir une partie des eaux déversées lors d'une crue.

Avec le soutien financier de :



En savoir plus...

www.sevre-nantaise.com



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
10 bis, route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44194 Clisson CEDEX
www.sevre-nantaise.com



Pour plus d'infos
scannez ce code avec
votre smartphone

